

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 OCTOBRE 2024 À 20H30

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Jean DONNARS

Date de convocation : 08/10/2024

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil en date du 16 septembre 2024, l'ordre du jour est abordé.

Affectation des subventions oubliées lors de la création du budget assainissement

Lors de la création du budget annexe assainissement en 2023, certaines subventions perçues par la collectivité pour les travaux d'assainissement n'ont pas été transférées dans le budget assainissement. Le conseil décide de régulariser la situation en procédant à une affectation complémentaire du passif relatif à l'assainissement figurant sur le budget principal.

Délibération n°2024/27 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Régularisation des imputations comptables des subventions et des reprises de subventions liées à l'assainissement

Des subventions perçues par la commune pour des travaux d'assainissement ont été imputées à tort sur les comptes 1321 et 1323 au lieu des comptes 1311 et 1313 du budget principal. Le conseil accepte de régulariser les erreurs d'imputation comptable par des opérations d'ordre non budgétaires. Le conseil accepte également de régulariser les reprises de subventions non faites, suite à ces erreurs d'imputation comptable, par des écritures d'ordre non budgétaires passées uniquement par le comptable.

Délibération n°2024/28 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Décision modificative du budget assainissement 2024 n°1

Le conseil accepte les écritures budgétaires suivantes :

En section de fonctionnement :

Dépenses

Compte 6811-042 : + 5 693 €

Recettes

Compte 777-042 : + 5 693 €

En section d'investissement :

Dépenses

Compte 21532-041 : + 15 018 €

Compte 13913-040 : + 3 217 €

Compte 139111-040 : + 2 476 €

Recettes

Compte 2031-041 : + 15 018 €

Compte 28153-040 : + 5 693 €

Délibération n°2024/29 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Redevance assainissement 2025

Le conseil n'a plus à décider du tarif de la redevance assainissement pour l'année 2025. C'est Charlieu Belmont Communauté qui votera les tarifs 2025, la compétence assainissement collectif lui étant transférée au 1^{er} janvier.

Tarifs de location de la salle des fêtes

Le conseil décide de reconduire les tarifs de location de la salle des fêtes au 01/01/2025 comme suit :

- Habitants de la Commune et employés communaux : **212 €** (lavage compris), en sus gaz et électricité
 - Personnes extérieures à la Commune : **323 €** (lavage compris), en sus gaz et électricité
 - Associations locales : gratuité pour les 2 premières manifestations de l'année, en sus gaz et électricité ; 95 € les suivantes (lavage compris), en sus gaz et électricité
 - Réunions d'associations locales : gratuité, en sus gaz, électricité et le lavage du sol facturé 40 €.
 - Vins d'honneur des particuliers à l'occasion d'un décès : gratuité, en sus gaz, électricité et le lavage du sol facturé 40 €.
 - Vins d'honneur des particuliers à l'occasion d'un mariage : 100 € (lavage compris), en sus gaz et électricité
- Les frais de gaz sont facturés suivant le relevé du compteur, au prix payé par la Commune.

Les frais d'électricité sont facturés suivant le relevé du compteur, au prix payé par la Commune.

Les conseillers décident de ne plus mettre en location la salle des fêtes à partir du 01/09/2025 pour permettre les travaux de rénovation.

Délibération n°2024/30 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Tarifs de location des salles communales

Le conseil décide de reconduire les tarifs de location des salles communales au 01/01/2025 comme suit :

- Salle des associations :

Gratuité pour les associations

Gratuité pour un vin d'honneur à l'occasion d'un décès

Habitants et employés communaux : 55 €

- Salle des Tilleuls :

Gratuité pour les associations

Gratuité pour un vin d'honneur à l'occasion d'un décès

Habitants et employés communaux : 45 €

Délibération n°2024/31 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Demande de subvention des associations

M. le Maire fait part de la demande d'aide financière de l'Association Les Gens de Mon Moulin de Jarnosse et du Sou des Ecoles. Après en avoir délibéré, le conseil décide de verser une subvention de 150 € à l'Association Les Gens de Mon Moulin de Jarnosse et de 1000 € au Sou des Ecoles.

Délibération n°2024/32 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Travaux d'assainissement

Les travaux sont terminés. Le piège à lentilles est efficace. À la suite de la formation d'un trou sur le chemin derrière la salle des fêtes, un passage de caméra sera effectué dans le réseau d'assainissement pour s'assurer que le tuyau n'est pas endommagé. La vidange et le curage des lagunes devraient se faire très prochainement.

Questions diverses :

Les conseillers évoquent le rapport du SIADEP sur le prix et la qualité du service de l'eau potable en 2023 transmis avec la convocation.

M. le Maire présente les devis reçus pour les changements de luminaires et la mise aux normes des prises au commerce. L'ouverture du commerce est envisagée au 1^{er} novembre. Charlieu Belmont Communauté ayant la compétence exclusive en matière de soutien financier aux commerces, la Commune ne peut pas aider directement le commerce. La Commune décide d'aider en finançant le changement des prises, qui doit être réalisé rapidement. Le devis pour le changement des luminaires sera validé après signature du bail.

M. le Maire rappelle la cérémonie de commémoration du 11 novembre à 11h au Monument aux Morts, qui sera suivie d'un vin d'honneur.

Les prochaines réunions du conseil sont fixées au : 19 novembre et 17 décembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remarques sur le PV formulées à la séance suivante : Néant

M. le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le secrétaire de séance
Jean DONNARS

